

# Grille de cotisation 2024



## Grille de cotisation per capita (personne physique suivie)

- > Cotisation annuelle Per Capita à la personne physique suivie pour tout salarié en CDI, CDD, contrats divers :
- Droit d'inscription : 16.34€ H.T. par salarié
  - Employeur unique : 86€ H.T.
  - Multi-employeurs : 43€ H.T.
  - Entreprises de Travail Temporaire : 86€ H.T. par salarié convoqué, présent ou non à la visite médicale.
  - Apprentis de moins de 18 ans : 86€ H.T.
  - Entreprises sous convention (salarié suivis) : 100€ H.T.
  - Facturation absentéisme (non présenté ni excusé à un rendez-vous) : 86€ H.T.
  - Frais de relance (Règlt Int. Art.9) : 54,46€ H.T.
- > La cotisation annuelle comprenant 2 jours d'intervention de techniciens du Pôle Prévention par adhérent et par an :
- Facturation si plus de 2 jours/an/entreprise : 499€ H.T. / jour
- > Facturation formations :
- Formation des sauveteurs-secouristes du travail :
    - Formation initiale 250€ H.T. par stagiaire et 1 400€ H.T. pour un groupe.
    - Maintien et actualisation des compétences : 100€ H.T. par stagiaire et 535€ H.T. pour un groupe.
  - Formation manutention de personnes :
    - 1 700€ H.T. pour un groupe (3 jours de formation)

*Les nouveaux salariés arrivés en cours d'année seront facturés au fur et à mesure.*